

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 24 mars 2025 à 18 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers, Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du greffier-trésorier du 21 mars 20254 remis à tous les conseillers, ce même jour

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

Normand Graillon, directeur général par intérim est également présent.

2025-077 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance extraordinaire du 24 mars 2025. Il est 19 h 46.

ADOPTÉ

2025-078 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

ADOPTÉ

2025-079 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL AINSI QUE DU TRAITEMENT DES PLAINTES

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail ainsi que du traitement des plaintes soit adoptée.

ADOPTÉ

2025-080 ENGAGEMENT – DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE la Ville de East Angus souhaite assurer une gestion efficace et efficiente de ses affaires administratives et opérationnelles ;

ATTENDU QUE le poste de directeur général est essentiel pour assurer la coordination et la mise en œuvre des politiques municipales adoptées par le conseil;

ATTENDU QUE le processus de recrutement a été mené conformément aux règlements et aux meilleures pratiques en matière de dotations ;

ATTENDU QUE la candidate Marie-Pier Dupuis possède les compétences et l'expérience nécessaires pour occuper cette fonction ;

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville de East Angus engage madame Marie-Pier Dupuis à titre de directrice générale à compter du 22 avril 2025.

QUE la mairesse Lyne Boulanger et les conseillers Michel Champigny et Denis Gilbert soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de East Angus le contrat d'engagement. **ADOPTÉ**

2025-081 LEVÉE DES CONDITIONS DE LA RÉSOLUTION 2024-277

CONSIDÉRANT que la Ville a vendu le lot 4 180 744 à la compagnie Le Jardin des Lucioles inc. le 5 juillet 2021 par résolution (2021-192) au montant de 32 500 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT que la vente était acceptée sous certaines conditions dont :

- procéder à la décontamination et à la réhabilitation du terrain, le tout à ses frais;
- l'acquéreur s'engage à obtenir le permis dans un délai de vingt-quatre (24) mois, suivant la date du 6 juin 2022. À défaut de pouvoir respecter cet engagement, la Ville pourra reprendre le terrain à 90 % du prix d'achat;
- si l'acquéreur désire vendre le terrain, il doit d'abord l'offrir à la Ville qui pourra l'acquérir à 90 % du prix d'achat initial;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, aucun permis de construction n'a été délivré et que la compagnie Le Jardin des Lucioles inc. souhaite vendre la dit terrain ;

CONSIDÉRANT qu'une hypothèque légale existe sur ce terrain ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite lever les conditions ci-haut mentionnées;

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil municipal accepte de lever les conditions mentionnées dans la résolution (2024-277) concernant la vente du lot 4 180 744 à la compagnie Carré 1912 inc. et renonce également à son droit de premier refus pour le rachat de cet immeuble et autorise la mairesse Lyne Boulanger et le greffier-trésorier Bruno Poulin à signer tous les documents relatifs à cette levée de conditions. **ADOPTÉ**

2025-082 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 56.

ADOPTÉ

Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus

Bruno Poulin, Greffier-trésorier
Ville de East Angus

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro Nom